

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

19. Création de deux emplois pour le Centre Social

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

La délibération du 6 novembre 2023 a permis de créer des emplois pour le centre social. Il s'avère que la définition des besoins ne correspond pas à celle validée. Il vous est ainsi proposé de délibérer de nouveau sur ces besoins.

Pour mémoire, la délibération précédente indiquait :

« Le centre social voit son organisation évoluer du fait d'un changement d'offre de service public. En effet, historiquement deux centres sociaux travaillaient sur le territoire. L'un était géré par la CAF et l'autre par la municipalité.

Cette offre de service aux citoyens évolue du fait de la volonté de la CAF de transférer la gestion de cette activité à la collectivité.

La volonté politique a été de faire perdurer ce service et de le développer. Ainsi, il vous est proposé de créer deux emplois. Les créations d'un emploi animateur référent famille constitue une évolution d'un emploi déjà présent en modifiant son cadre d'emplois qui passerait d'adjoint d'animation à animateur soit de catégorie C à B pour se conformer aux prescriptions de la CAF qui continue de financer ce dispositif. En fin, une création d'un emploi sur le cadre d'emplois des animateurs est également proposée en tant qu'animateur socioculturel.

Les missions de l'emploi d'animateur référent famille sont :

- Développer et conduire le projet d'animation famille répondant et aux besoins du public, aux objectifs du centre social, aux orientations politiques du projet de mandat de Vire Normandie et des actions et projets du CCAS,

Concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer le projet famille,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-19-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/19 du 18 décembre 2023 à 20h30



- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés,
- Articuler les actions familles du centre avec celles conduites par les partenaires du territoire,
- Coordonner et animer le réseau parentalité du territoire avec le référent famille du centre socioculturel Caf,
- Représenter le centre dans les instances partenariales en lien avec ses missions,
- Développer des actions ou des services à dimension collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations inter familiales,
- Assurer l'organisation, la gestion matérielle et l'encadrement du public lors des actions mises en place,
- Animer et accompagner des actions individuelles ou collectives spécifiques aux problématiques repérées sur le territoire d'intervention du centre,
- Animer une démarche participative en faisant émerger des projets ou des propositions d'animation à l'initiative des habitants,
- Participer au développement des partenariats et à la transversalité des actions menées,
- Assurer les fonctions d'accueil, d'information et d'orientation du public en soutien du chargé d'accueil.

Les missions de l'animateur socioculturel sont :

- Concevoir et élaborer des projets d'activités et mettre en œuvre des projets d'actions en direction des habitants du quartier,
- Encadrer, animer et accompagner le public,
- Assurer le suivi pédagogique, administratif et l'évaluation des actions menées,
- Assurer des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation du public,
- Participer au fonctionnement global de la structure (ouverture, gestion du matériel, état des lieux, mise sous alarme, fermeture...),
- Organiser des séjours familles en lien avec les acteurs éducatifs locaux. »

Les besoins sont en réalité d'ouvrir :

- **deux emplois de responsable d'espace de vie sociale** dont les missions sont pour chaque animateur responsable de chaque EVS :
 - Animer au quotidien et développer les actions définies dans le projet 2024-2025 relatif à l'EVS concerné à l'échelle de son quartier d'intervention et en collaboration étroite avec l'équipe du centre social en lien avec le responsable du centre social municipal.
 - Proposer, concevoir/co construire avec les habitants et partenaires des projets d'activités et mettre en œuvre des projets d'actions en direction des habitants et des familles du quartier d'intervention de l'EVS,
 - Collaborer avec l'ensemble de l'équipe d'animation du centre social et du second EVS à des actions globale et famille liées au projet du centre social,
 - Être force de proposition au regard des actions et assurer les conditions de mises en œuvre complètes,
 - Contribuer au développement du pouvoir d'agir des habitants, à la prise d'initiative et de participation, au développement de leur citoyenneté et de leur bien-être,
 - Contribuer à l'animation du réseau de partenaires sur les thématiques définies avec une philosophie de Développement Social Local,
 - Elaborer des notes, les comptes rendus écrits et bilans financiers liés à la gestion des EVS en lien avec le responsable du centre social,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-19-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/19 du 18 décembre 2023 à 20h30

- Elaborer les éventuelles demandes de subventions spécifiques à l'EVS,
- Assurer le suivi pédagogique, administratif et l'évaluation des actions menées,
- Encadrer, animer et accompagner les publics,
- Assurer des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation des publics,
- Participer au fonctionnement global de la structure (ouverture, gestion du matériel, état des lieux, mise sous alarme, fermeture, bien être et sécurité des publics accueillis...),
- Encadrer les agents éventuels mis à disposition des EVS,

Il vous est proposé d'ouvrir le recrutement pour ces deux emplois à des personnels contractuels dans le cadre de contrats de trois ans. En effet, la loi élargit les cas de recours au contrat pour occuper à titre permanent des emplois permanents en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux. Il est désormais possible de recruter par contrat sur les emplois de catégories A, B et C (et non plus seulement de catégorie A) lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. Il est précisé que ces postes seront susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, sur la base des articles L332-8, L332-9, L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

- Le poste **de référent famille** déjà existant à temps complet ouvert sur les grades d'animateur, d'animateur principal de 2^{ème} classe et d'animateur principal de 1^{ère} classe vous est proposé au recrutement dans le cadre de contrats de trois ans. En effet, la loi élargit les cas de recours au contrat pour occuper à titre permanent des emplois permanents en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux. Il est désormais possible de recruter par contrat sur les emplois de catégories A, B et C (et non plus seulement de catégorie A) lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. Il est précisé que ce poste sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, sur la base des articles L332-8, L332-9, L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Il vous est proposé de délibérer sur la possibilité d'ouvrir le recrutement de l'emploi de référent famille à des personnels contractuels dans le cadre d'un contrat de 3 ans renouvelable et de créer deux emplois de responsable d'espace de vie sociale et d'ouvrir le recrutement de ces emplois à des personnels contractuels dans le cadre de contrats de 3 ans renouvelables.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 05 Décembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- De créer les emplois suivants :
 - deux emplois de responsable d'espace de vie sociale à temps complet sur le grade d'animateur, d'animateur principal de 2^{ème} classe et d'animateur principal de 1^{ère} classe et d'ouvrir ces emplois à des contrats de 3 ans renouvelables (conduisant le cas échéant à un CDI à l'issue de la période de 6 années de contrat) en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux,
 - un emploi d'animateur référent famille à temps complet sur le grade d'animateur, d'animateur principal de 2^{ème} classe et d'animateur principal de 1^{ère} classe et d'ouvrir cet emploi à un contrat de 3 ans renouvelable en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux,
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs

- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	44	8
Vote Pour	33	6
Vote Contre	2	0
Abstention	9	2

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-19-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/19 du 18 décembre 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents: 02

Le 18 Décembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 12 Décembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 12 Décembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-19-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/19 du 18 décembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Roselyne DUBOURGUAIS
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-19-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/19 du 18 décembre 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication